

DESTINATAIRES : Gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et
Conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS)

EXPÉDITEUR : Phil Graham
Sous-ministre adjoint
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE : Le 2 juin 2021

OBJET : **Mises à jour sur les services de garde d'enfants**

Nous vous remercions pour votre dévouement et votre leadership continus pour appuyer les familles et assurer la sécurité des enfants et du personnel de la petite enfance pendant la pandémie de COVID-19. Le ministère de l'Éducation s'est engagé à vous tenir au courant des principaux aspects de la réponse de la province à la pandémie. Le but de cette communication est de vous informer des répercussions sur la garde d'enfants associées à la récente décision de poursuivre l'apprentissage à distance dirigé par les enseignants jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Impact sur le fonctionnement des services de garde d'enfants

Les services de garde doivent se poursuivre de la même manière que depuis le 19 avril 2021, date à laquelle la période actuelle d'apprentissage à distance a commencé. Ce qui suit décrit les mesures de garde d'enfants qui se poursuivront jusqu'à la fin de l'année scolaire :

- Les services de garde pour les enfants d'âge préscolaire (c'est-à-dire âgés de 0 à 4 ans) resteront ouverts. Cela comprend les services de garde agréés offerts dans des centres et en milieu familial.
- Les services de garde agréés, les fournisseurs de programmes autorisés de loisirs et de développement des compétences et les conseils scolaires n'auront pas le droit de desservir les enfants d'âge scolaire.
- Les programmes avant et après l'école seront fermés et il est interdit aux exploitants de programmes avant et après l'école de facturer des frais ou de pénaliser autrement les parents pendant cette période (par exemple, les parents ne doivent pas perdre leurs places de garde respectives).
- Le programme de garde d'enfants d'urgence se poursuivra pour les enfants d'âge

scolaire pour les travailleurs de première ligne admissibles, sans frais pour les parents, pendant la période où les écoles fonctionnent à distance.

Ces mesures prendront fin le dernier jour d'enseignement à l'élémentaire dans vos régions. Cela signifie que :

- Les services de garde d'urgence prendront fin le dernier jour où les écoles élémentaires fonctionneront à distance dans votre région.
- Les services de garde agréés peuvent recommencer à servir les enfants d'âge scolaire pendant des journées complètes dans les programmes au cours des mois d'été, conformément aux directives du ministère en matière de santé et de sécurité (voir ci-dessous pour plus d'informations).
- Les programmes avant et après l'école qui fonctionnent comme un camp pendant l'été seront autorisés à le faire, et des directives mises à jour en matière de santé et de sécurité du ministère de la Santé seront bientôt disponibles.

Les centres pour l'enfant et la famille ON y va doivent rester fermés et ne peuvent pas offrir de programmes en personne à l'intérieur ou à l'extérieur. Les centres ON y va sont fortement encouragés à continuer d'offrir une programmation virtuelle pendant cette période lorsque cela est possible. De plus amples informations sur le plan de réouverture des centres ON y va seront fournies ultérieurement.

Financement des services de garde d'urgence

Comme indiqué dans la note de service du 15 avril 2021 concernant le lancement des services de garde d'urgence, ce financement s'harmonisera avec le processus suivi à l'hiver 2021, la province fournissant un soutien financier pour les coûts des services de garde d'urgence. Les coûts des services de garde d'urgence sont couverts à partir du 19 avril 2021, période pendant laquelle les écoles élémentaires ont fermé pour l'apprentissage en personne. Le financement provincial pour les services de garde d'urgence sera fourni jusqu'au dernier jour de l'année scolaire inclusivement.

Les gestionnaires de services municipaux regroupés et les conseils d'administration de district des services sociaux (GSMR / CADSS) seront invités à faire rapport sur les coûts des services de garde dans les centres et en milieu familial qui fournissent les services de garde d'urgence en utilisant le modèle de budget fourni avec la note datée du 15 avril 2021. Les GSMR et CADSS doivent remplir et soumettre ce modèle pour examen au ministère au plus tard le 27 août 2021. L'analyste financier du ministère est disponible pour répondre aux questions et permettre la soumission à temps de ce modèle. Les analystes financiers du ministère pourront communiquer avec les GSMR et CADSS dans le cadre du processus d'examen au cours de l'été si des questions se posent concernant le rapport.

Santé et sécurité

Tout le monde du secteur de la garde d'enfants a travaillé incroyablement fort pour mettre en place des mesures de santé et de sécurité strictes, y compris, mais sans s'y limiter :

- Dépistage quotidien des symptômes de la COVID-19 avant que toute personne n'entre dans les locaux de service de garde ([l'outil de dépistage de la COVID-19 pour les élèves et les enfants allant à l'école ou dans un service de garde d'enfants](#) est disponible pour aider au dépistage des symptômes);
- Adopter de bonnes habitudes d'hygiène du lavage des mains tout au long de la journée;
- Pratiquer la distanciation physique;
- Porter un masque et une protection oculaire; et
- Éviter de partager des objets, des jouets, de la nourriture, des bouteilles d'eau ou d'autres objets personnels.

La santé et la sécurité des enfants, du personnel de garde d'enfants et des exploitants ont été notre principale préoccupation tout au long de la pandémie. Bien que le personnel et les fournisseurs de services de garde continuent d'être vaccinés, une étape importante dans le maintien de la santé et de la sécurité du secteur de la garde d'enfants, il est de la plus haute importance que les milieux de la garde d'enfants continuent à adhérer à tous les protocoles de santé et de sécurité, quel que soit le statut vaccinal individuel du personnel / des fournisseurs de services de garde.

Comme toujours, les partenaires de la garde d'enfants et de la petite enfance peuvent, en particulier sur les conseils ou les directives de leur bureau de santé publique local, choisir de mettre en œuvre des mesures supplémentaires en fonction des circonstances locales.

Je vous remercie pour votre soutien et votre collaboration continus, pour assurer la sécurité des enfants, le soutien des familles et des milieux de garde d'enfants sains où nos enfants peuvent apprendre et s'épanouir.

Phil Graham